

LES OBJECTIFS DU CAFMQ SONT ÉLARGIS

LES 86 DÉLÉGUÉS DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES DU QUÉBEC PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 21 MAI DERNIER ONT DÉCIDÉ UNANIMEMENT DE MODIFIER QUELQUE PEU LES OBJECTIFS ACTUELS DU CAFMQ AFIN D'EN ÉLARGIR LA PORTÉE.

AINSI, il n'est plus question pour le CAFMQ de faire la "promotion sociale de la famille monoparentale", mais plutôt de travailler à "l'amélioration de la situation socio-économique de la famille monoparentale".

POURQUOI cet amendement? Parce que ce que le CAFMQ veut, c'est un net changement dans la situation économique et sociale des nombreuses familles monoparentales du Québec. En plus de revendiquer des améliorations au sort des familles monoparentales sur le plan social (question d'aide juridique, éducation des enfants, lutte contre la discrimination, etc), le CAFMQ mènera des luttes pour tenter d'obtenir des améliorations concrètes et substantielles sur le plan économique (hausse de l'aide sociale, perception des pensions alimentaires, à travail égal, salaire égal, bourses d'études, etc...).

LORS DE CETTE MÊME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LES MODALITÉS DE MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE RÉGIONALE AU SEIN DU CAFMQ ONT ÉGALEMENT ÉTÉ DÉFINIES, SELON UN PLAN DE RÉGIONALISATION DE DEUX ANS, DEUX ÉTAPES. (Voir détails, en pages 3 et 4).

sommaire

	Page
Quoi de neuf au CAFMQ	
. La régionalisation, c'est parti!	3-4
. Le nouvel Exécutif.	4
Commentaire	
. Ca veut dire quoi être libérée?.	5
Ressources	
. Camps de vacances.	6-7
. Vivre entre deux foyers.	8
. CLSC SANTÉ.	8
Informe/action	
. Le barème des loyers a de la barbe.	9-10
A travers la province	
. Des nouvelles de Longueuil.	11
Collectivités nouvelles	
. La famille chinoise.	12-13

Réalisation du Bulletin

Louise Boivin à la rédaction
Claire Leblanc à la mise en page.

Dépôt Bibliothèque nationale.

quoi de neuf au carrefour

trois

LA RÉGIONALISATION, C'EST PARTI!

Attendu que pour remplir les objectifs du CAFMQ il est nécessaire d'avoir un mouvement fort, uni, où l'information circule de haut en bas et de bas en haut!

Attendu que la structure actuelle ne permet pas aux associations locales d'établir des liens entre elles;

Attendu que les associations locales se sentent loin du Carrefour et qu'une structure régionale leur permettrait d'avoir un lien plus étroit et plus efficace avec le Carrefour;

Les 86 délégués présents à l'Assemblée générale ont unanimement décidé que dans chacune des régions reconnues par le CAFMQ (neuf, actuellement), des comités régionaux soient formés, à condition, bien sûr, que la région comprenne au moins deux associations et que la majorité des associations le désirent.

Ces comités régionaux seront composés de deux représentants (un délégué et un observateur) par association dûment affiliée au CAFMQ, ces représentants étant élus par leur association pour une durée d'un an.

MANDAT DES COMITÉ RÉGIONAUX POUR 1978-79

Au cours de la première étape du plan de régionalisation de deux ans, les comités régionaux auront principalement comme mandat de:

1. - *Créer des liens entre les associations locales en organisant, par exemple, des rencontres, des activités communes, des échanges de services, des actions régionales, etc.*

- Les comités régionaux pourraient également voir à stimuler la formation de nouvelles associations ou l'adhésion au CAFMQ de groupes déjà formés mais qui fonctionnent de façon isolée.
2. *Faire parvenir au Carrefour des propositions d'actions et aussi, amener aux associations des propositions qui viennent du CARREFOUR:*

(cette partie du mandat sera remplie principalement par les délégués au Conseil d'administration du CAFMQ.)

3. Développer l'intérêt des membres des associations locales pour des actions visant l'amélioration du sort des familles monoparentales (par exemple, mémoires, pétitions, etc...), ces actions pouvant être proposés par le Carrefour (c'est-à-dire l'Exécutif et le Conseil d'administration), les régions ou des associations.

NOUVEL EXÉCUTIF DU CAFMQ

Selon les amendements apportés aux règlements généraux du CAFMQ dans le contexte de la régionalisation, la composition de l'Exécutif est redevenue la même qu'en 1976, (un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et un conseiller) et tous les membres ont été élus par l'Assemblée générale.

Les nouveaux élus sont:

Hélène Pronovost
86, John Kennedy
Neuchâtel, Qué.

Présidente

(renouvellement de mandat)

Tél: (418) 843-3958

Henriette Therrien
3425, Ste-Catherine est
Montréal, Qué.

Vice-présidente

Tél: (418) 526-0811

Lise Gagnon
766, rue Harvey ouest
Alma, Qué.

Secrétaire

Tél: (418) 662-5914

Bertrand Léger
383, Wiseman
Outremont, Qué.

Trésorier

(renouvellement de mandat)

Tél: (514) 273-3222

Thérèse Desbiens
147 A Ste-Famille
Jonquière, Qué.

Conseillère

Tél: (418) 547-9181

CA VEUT DIRE QUOI ÊTRE LIBÉRÉE?

Je vis en dessous du seuil de la pauvreté
Comment suis-je devenue une assistée?
Que voulez-vous j'ai été élevée
Pour être l'esclave (la poupée) douce et aimée
Pour aimer, me marier
Tout attendre de l'autre côté
Voilà je n'ai pas jeté les bons dés
Je me retrouve avec deux bébés
A moi de décider, d'arrêter d'être poignée
De refaire ma mentalité, devenir femme libérée
Et c'est comme ça que je suis devenue assistée
Ca veut dire quoi libérée?
A moi toutes les corvées
Les études, le retour au travail, soigner,
Éduquer les enfants, ménage, la vaisselle, les loisirs
En fait toute cette inégalité
Voilà ce que c'est d'être libérée...
Dites-moi vous du gouvernement qui faites les lois
Dites-moi vous Messieurs qui refaites votre vie, avez
laissé femmes et enfants
Qui font partie du livre du passé
Dites-moi vous Mesdames qui soit disant libérées vous
vous embarquez dans une chevauchée
Dites-moi vous qui me regardez d'un air découragé ou hébété
Lorsque j'ose dire que je n'ai pas les mêmes idées
Dites-moi ai-je le droit de ne pas vouloir aller travailler
Car je n'aurai plus le temps de penser de m'occuper de moi
et de jouer avec les enfants
Dites-moi ai-je le droit de vouloir rester une assistée?
Je ne peux pas aller travailler, pas maintenant,
je suis si fatiguée!

Laurence
Longueuil, Qué.

* * * * *

CAMPS DE VACANCES

Voici le nom et l'adresse de quelques camps de vacances où vous trouverez peut-être quelques places disponibles.

COLONIE DE VACANCES DES GREVES
10,350, Marie-Victorin
Contrecoeur, Qué.
JOL 1C0

Activités: Voile, canotage, tir à l'arc, hébertisme, écologie.

Prix: Inscription \$10.00 - Frais de pension \$45.00/semaine.

CAMP RICHELIEU ST-CLEMENT
C. P. 30
St-Côme
Co. Joliette, Qué.
JOK 2B0

Activités: Natation, arts plastiques, athlétisme, camping/survie,
sciences naturelles.

Prix: Inscription \$10.00, - Frais de pension \$45.00/semaine.

CAMP ST-GABRIEL
a/s Fernand Gauthier
C. P. 42
Pointe-aux-Trembles, Qué. Tél: (514) 861-0168

Activités: Athlétisme, natation, arts plastiques, artisanat,
sciences naturelles.

Prix: Inscription \$10.00

CAMP ST-VINCENT DE PAUL EN HAUT
2310 est, Ste-Catherine
Montréal, Qué.
H2K 2J4 Tél: (514) 526-3331

Activités: Canot, tir à l'arc, explo-nature, camping, natation.

Prix: Inscription \$10.00- Frais de pension \$45.00/semaine.



CAMP NOTRE-DAME-DE-MONTREAL
ST-LIGUORI, CTE MONTCALM, QUE. JOK 2X0
TEL.: (514) 834-2852

(Sous la direction des FRANCISCAINS depuis 1941)

INVITATION A TOUS LES GROUPES ORGANISES

- Pour l'été 1978, le CAMP NOTRE-DAME-DE-MONTREAL ne reçoit aucun campeur à titre individuel. Seuls les groupes organisés, ayant leur propre encadrement, sont acceptés: mouvements scouts, âge d'or, organismes familiaux, projets étudiants, organisations de Quartier, groupes de pastorale, etc.

*DE MONTREAL: Pont Pie IX, route 25 nord et 125 jusqu'à Ste-Julienne. Au feu clignotant, tourner à droite et faire 6 milles, jusqu'au pont de la QUAREAU.

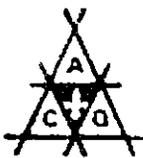
SERVICES & EQUIPEMENT

- Le camp peut accommoder plusieurs centaines de personnes à la fois.
- Le camp dispose d'un immense terrain boisé (environ 300 acres), rivière, piscine, théâtre-chapelle, salles, aire de jeux et balançoires, tables à pique-nique, terrain de camping, téléphone public, etc.
- Un système de cafétéria central est à la disposition de tous les groupes.
- Les unités d'hébergement sont chauffées et possèdent l'eau courante.
- La literie n'est pas fournie. Apportez votre sac de couchage.
- L'utilisation de l'équipement et des sites d'activités se fait par rotation: piste d'hébertisme et d'athlétisme, tir à l'arc et carabine, jeux de balle, canots-chaloupes, bicyclettes.
- Plusieurs médecins résident dans les environs. L'hôpital est à 12 milles.

FRAIS DE PENSION

- Le coût est fixé à \$8.00 par jour, par personne. Ce prix comprend l'inscription, le coucher, les 3 repas, ainsi que l'utilisation de l'équipement de certaines activités de plein air.
- Toute réservation doit être accompagnée d'un dépôt minimum de \$25.00, non remboursable. Tous les frais sont payables dès l'arrivée du groupe.

RENSEIGNEMENTS & RESERVATIONS: ÉCRIRE DIRECTEMENT AU CAMP, OU TELEPHONER AU RESPONSABLE DES LOCATIONS: ROGER FORGET, O.F.M., A (514) 834-2852.



ACCREDITÉ PAR L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC ET MEMBRE DE L'ACC



VIVRE ENTRE DEUX FOYERS

par Solange GAGNON (in, Montréal-Matin, 23 mai 1978)

Les gens divorcent autant qu'ils se marient. à Montréal, en 1975 on enregistra 15,000 mariages et 15 000 divorces, selon des chiffres de Statistiques Canada. Plus encore, 66,8 pour cent des couples qui demandaient le divorce au Canada, entre 1971 et 1974, avaient des enfants

Cette dure réalité, Alida Boissonnault y fut confrontée. Mariée puis divorcée, elle est la mère d'une adorable petite fille de cinq ans, prénommée Chantal. Elle connaît bien les problèmes de solitude de la femme divorcée, les problèmes d'argent d'une femme, écartelée entre son besoin de travailler et celui de prendre soin de son enfant. C'est donc à partir « de mon expérience person-

nelle, dit-elle, que j'ai mis sur pied le projet « Avec eux, entre deux foyers », subventionné par le gouvernement fédéral, dans le cadre de Canada au travail »

Femmes chefs de famille

Une équipe de sept femmes s'occupe concrètement de ce projet, dont les quartiers généraux sont situés à Montréal-Nord. « Pas des spécialistes, mais des femmes ordinaires ayant vécu, pour la plupart, l'expérience de la famille monoparentale et comprenant bien les problèmes des séparés, des divorcés, des veuves ou des mères célibataires s'adressant à elles, » dit Alida Boissonnault.

Selon des chiffres publiés dans le journal de quartier « CLSC Mon-

tréal-Nord », il appert « qu'un nombre important de familles ne compte qu'un seul parent au foyer. Par exemple, au CLSC (Centre local de service communautaire), 65 pour cent des consultations psycho-sociales sont effectuées auprès des femmes chefs de famille. Inutile d'insister sur l'aide dont elles ont besoin.

Des enfants marqués?

Par le biais des femmes ou des hommes ayant la garde de leurs enfants, le projet vise donc à aider l'enfant qui, « à la suite d'un divorce se sent insécure, angoissée, désespéré », explique Alida Boissonnault. En aidant les parents, ne serait-ce qu'en les écoutant, nous aidons les enfants. Des

adolescents nous sont d'ailleurs envoyés par la Section Aide à la jeunesse et, grâce à la publicité faite dans les écoles, des enfants viennent nous voir. Nous travaillons aussi très étroitement avec le CLSC »

Séparées, divorcées, les femmes éprouvent des problèmes majeurs de solitude et de gardiennes. Un des rôles du projet « Avec eux, entre deux foyers », (tél: 323-0225) après les avoir écoutés, est de les réorienter à différentes personnes-ressources qui peuvent les aider sur le plan juridique, sociologique, psychologique, etc. « Notre principal rôle est de favoriser des rapports constructifs entre l'enfant, le parent, l'ex-conjoint, le nouveau conjoint, ces nouvelles réalités auxquelles on ne peut échapper »

NOTE: Les locaux seront fermés durant les fins de semaines pour la saison estivale. Par ailleurs, ce projet se poursuivra en septembre si une "extension de projet" est accordée.

o . o . o . o . o . o . o .

CLSC SANTÉ

Un groupe de permanents et de gens intéressés par les CLSC, avec l'encouragement de la Fédération des CLSC du Québec, publie depuis quelque temps la revue CLSC SANTÉ. Comme il est mentionné dans le premier numéro intitulé: Femme et santé, "c'est en se regroupant entre femmes que les ressources de chacune peuvent être mises en commun et que l'isolement peut être vaincu."

Pour plus de renseignements s'adresser à: 7333 Place des Roseraies
Tél: (514) 353-6245 Suite 410, Anjou, Qué.

o . o . o . o . o . o . o .

LE BARÈME DES LOYERS A DE LA BARBE!

Le 14 juin dernier, le Front commun des assistés sociaux du Québec organisait une conférence de presse relative au barème de loyer accordé par le Ministère des affaires sociales aux prestataires d'aide sociale. Voici le texte du communiqué de presse émis à cette occasion:

"Depuis 1974, le Ministère des affaires sociales alloue à l'item loyer, aux personnes relevant du Bien-être social, la ridicule somme de \$85 par mois pour une famille et de \$65 par mois pour une personne seule.

Ce montant est depuis trop longtemps, nettement insuffisant. De plus, les logements disponibles, qui ont du bon sens, n'existent plus à ces prix-là, depuis belle lurette!

En bas de \$125 par mois, on ne trouve rien du tout et il faut encore que le locataire assume un coût minimum de \$45 par mois pour se chauffer et s'éclairer.

Plus le loyer est bas, plus il y a de "bobos": pas de bain, pas d'eau chaude, pas de sortie arrière, pas d'isolation contre le froid, etc. Par contre, tout un assortiment de "bibittes" peut vous être fourni! Un vieux logement coûte aussi plus cher d'entretien.

Les assistés sociaux se doivent d'endurer ces "bobos". Pas question pour eux de penser déménager sans preuves à l'appui: un amoncellement de papiers justifiant leur déménagement (papier du médecin, du service de santé de la ville, et du propriétaire qui veut bien accepter que son locataire déménage!) C'est à ce compte-là seulement que le Ministère des Affaires sociales accepte de payer les frais de déménagement des assistés sociaux. Surtout fait-il prendre toutes ses précautions pour ne pas frapper un autre logement avec "bobos" et "bibittes".

Avec \$85 par mois pour nous loger, avons-nous grand chance de trouver mieux? Si tu paies plus cher que \$85 par mois, tu paies la différence; par contre, si tu paies moins que \$85 (ou \$65 pour une personne seule), le MAS prend bien soin d'enlever le surplus accordé.

Comparons le barème de loyer avant '74 et celui de '78!

AVANT '74

\$143.00/mois pour 4 personnes et plus
\$128.00/mois pour 3 personnes
\$105.00/mois pour 2 personnes
\$ 90.00/mois pour une personne seule

EN '78

\$85/mois

\$65/mois

Les assistés sociaux sont donc dans le "trou" juste à l'item logement et ceci est loin d'être exagéré.

Comme si tout cela n'était pas assez, les assistés sociaux doivent en plus faire face aux refus des propriétaires de leur louer parce que justement, imaginez donc, ils sont assistés sociaux!

Le Front commun des assistés sociaux du Québec exige que le gouvernement péquiste hausse sans condition le barème des loyers immédiatement.

Le Front commun des assistés sociaux du Québec exige aussi l'indexation des chèques au taux réel de l'augmentation du coût de la vie, et cela aux trois mois. Le PQ ne nous a consenti qu'un 7.5% d'augmentation en janvier dernier, alors que "Statistiques Canada" reconnaît une hausse de 9.5% (nourriture non comprise) dans l'échelle du coût de la vie.

Que nos gouvernants cessent de nous faire de beaux discours, et qu'ils passent aux actes. Ils est grand temps pour eux d'agir.

Les assistés sociaux qui doivent se serrer la ceinture, se priver, couper sur leurs besoins essentiels pour se loger en ont assez de cette situation qui les maintient bien loin en dessous du seuil de pauvreté reconnu par tous les économistes et même les gouvernements. Beaucoup de petits travailleurs mal payés font face aux mêmes problèmes de survie.

Les assistés sociaux se rendent bien compte aujourd'hui que les promesses du PQ contenues dans son programme électoral n'étaient que des promesses en l'air!

PQ au pouvoir,
PQ pas de mémoire!

Front commun des assistés sociaux du Québec
1750, rue St-Denis
Montréal, Qué.
Tél: (514) 842-7811

- - - - -

Le CARREFOUR a appuyé les revendications du Front commun des assistés sociaux mentionnées plus haut.

Par ailleurs, le Carrefour a également appuyé la démarche du Front commun des assistés sociaux relative au retard des chèques lors des déménagements d'assistés sociaux, en faisant parvenir au Ministre Lazure un télégramme lui demandant d'envoyer le chèque du mois de juillet au plus tard le 15 juin.

* * * * *

...DE LONGUEUIL,

Le Conseil d'administration de l'Association Vie nouvelle à Longueuil désire faire une mise au point à propos de ses objectifs dans la lettre suivante:

Longueuil, le 20 avril 1978

Le Conseil d'administration de Vie nouvelle a senti le besoin de définir clairement son action et désire que ses objectifs soient précis et connus de tous.

Vie nouvelle s'adresse particulièrement à toute femme chef de famille et n'est pas une agence promotrice d'activités culturelles ou de loisirs; voici les objectifs que ce mouvement d'entraide s'est donné:

- apporter support et orientation à des personnes en difficulté temporaire;*
- entreprendre des démarches en vue d'améliorer la qualité de vie de la famille à parent unique;*
- contribuer à la croissance personnelle en apportant l'aide technique nécessaire;*
- favoriser la participation de plus en plus grande de ses membres vers un engagement dans la collectivité;*
- promouvoir des moyens d'action dans le but d'évoluer vers des réalisations concrètes.*

Nous n'approuvons, véhiculons ou recommandons aucune idéologie politique et mettons en garde tous ceux qui désireraient se servir de notre nom à cette fin. Nous demandons que cette mise au point soit publiée dans le Bulletin de liaison du CAFMQ ainsi que dans le journal de Vie nouvelle afin que tous nos membres en soient informés.

Le C.A. Vie nouvelle

Par Yvette Ekemberg

o . o . o . o . o . o . o .

collectivités nouvelles

douze

LA FAMILLE CHINOISE: Vers une nouvelle collectivité de base.

"Chez nous, en France, la société est ainsi faite que chaque individu ne peut compter que sur lui et sa famille pour survivre, quelque soient les difficultés.

Chez nous, la morale marchande, les principes d'égalité de la bourgeoisie, c'est: "Tu travailles tant d'heures, tu reçois tant d'argent. Peu importe que tu aies cinq enfants ou que tu n'en aies pas, que tu sois ou non en bonne santé, que tu aies un logement ou que tu vives dans un bidonville." En Chine, si le principe socialiste selon lequel "celui qui ne travaille pas ne mange pas" est appliqué, c'est pour clairement marquer que personne n'a droit de vivre du travail d'autrui. Mais pour le travailleur malade, celui qui traverse des difficultés particulières, tout est fait pour l'aider sur le plan matériel comme sur le plan idéologique.

Lorsque la femme d'un ouvrier, mère de famille, tombe malade c'est par exemple: la crèche qui garde le petit jour et nuit, tout le temps qu'il faudra, c'est l'équipe de services qui apporte les repas à la maison, c'est l'équipe de santé du quartier qui prend en charge le malade; c'est la gratuité des soins médicaux, c'est, éventuellement, une aide financière du comité de quartier à la famille, provenant du fond de solidarité local, et c'est encore soutenir le "moral" du mari, le fait de faire sentir à la malade qu'elle n'est pas oubliée, entourer les enfants d'affection, c'est l'élan d'entraide fraternel et chaleureux des voisins, du comité des vieux, du comité des femmes, de l'école, de la crèche, de l'usine et de l'hôpital. Et ça, ça ne se chiffre pas!

En Chine, non seulement il n'y a pas d'orphelins, mais la loi va plus loin encore dans ce sens. Dans l'article 13 de la loi sur le mariage, traitant des rapports entre parents et enfants, il est stipulé que l'abandon des enfants est interdit: "Les parents ont le devoir d'élever et d'éduquer leurs enfants; les enfants ont le devoir de subvenir aux besoins de leurs parents et de veiller sur eux. Les parents ne doivent ni maltraiter ni abandonner leurs enfants. Il en va de même des enfants à l'égard des parents. Le même article est applicable quant aux relations entre parents adoptant et les enfants adoptés."

Les devoirs des parents envers les enfants sont rigoureusement les mêmes que ceux des enfants envers les parents, ce qui montre bien que ce n'est pas un rapport de propriété qui est instauré entre parents et enfants. Plus encore: ni dans l'article cité, ni dans toute la loi sur le mariage il n'est mentionné de quelconques "droits" des parents sur les enfants. La seule fois où le

terme "droit" est mentionné, c'est lorsqu'il est dit: "Les parents n'ont pas le droit de maltraiter les enfants". L'autorité parentale n'est nulle part consignée dans la loi.

Les lois n'existent que parce qu'il existe des inégalités sociales. S'il y avait une réelle égalité entre tous les hommes, à quoi serviraient les lois? Contre qui ou contre quoi les protégeraient-elles? Il nous faut des lois inégales pour instaurer l'égalité.

C'est cette conception qui guide à chaque pas la législation chinoise: "Non seulement la loi chinoise ne contient pas des clauses discriminatoires défavorables aux femmes, non seulement elle proclame l'égalité des sexes et le répète, mais en outre elle ajoute des mesures spéciales de protection, c'est-à-dire des clauses discriminatoires défavorables aux hommes. La loi sur le mariage stipule, dans son article 18, que l'homme ne peut demander le divorce pendant que sa femme est enceinte, ni dans l'année qui suit l'accouchement, mais la femme enceinte ou nouvelle accouchée peut divorcer. L'alinéa 1 de l'article 21 précise qu'après le divorce, si l'enfant est confié à sa mère, le père doit prendre en partie ou et en totalité la charge des frais nécessaires à l'entretien de l'enfant, mais la loi ne dit pas que la mère se charge des frais lorsque la garde est confiée au père. Selon l'article 24, le mari est responsable sur ses biens propres du paiement des dettes de la communauté lorsque celle-ci est déficitaire, bien qu'il partage avec sa femme l'administration de cette communauté. L'article 23 sur le retour des biens propres après le divorce ne fait état que des biens de la femme." Ajoutons que l'article 11 énonce que les époux ont le droit d'utiliser chacun de leur côté leur nom de famille et le prénom propre à chacun, et ainsi de suite...

(in, Claudie Broyelle, La moitié du ciel, Paris, DeNœl/Gontier, 1973, pp. 214-215; 230-231, 250-51.)

* * * * *

BONNES VACANCES!

A TOUS CEUX QUI AURONT LA POSSIBILITE DE S'OFFRIR DES VACANCES AU COURS DES PROCHAINS MOIS, NOUS SOUHAITONS SANTÉ, SOLEIL, LACS, FLEURS, MONTAGNES, MER, SABLE, OASIS, REPOS ET BONHEUR!

